

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Obligations de sécurité et de formations imposées par le Code du Travail, notamment l'art. R4544-9 indiquant que « les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des personnes formées » et l'art. R4544-10 qui précise notamment qu' « avant de délivrer l'habilitation électrique, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des travaux qui lui sont confiés. »

Norme NFC 18510

PUBLIC CONCERNE

Personnels électriciens appelés à intervenir sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers (ERP, sites industriels ou tertiaires...) pour réaliser les opérations de vérifications : examens visuels de l'état de l'installation, des conducteurs, du bon fonctionnement des différentiels, des éclairages de sécurité.

PRE-REQUIS

Compétences en électricité dans le domaine des tensions considéré sur les ouvrages ou installations électriques. Le salarié doit savoir lire, écrire, compter et être capable de comprendre les instructions de sécurité.

OBJECTIFS

Rendre l'apprenant capable de :

- Respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C18-510 dans les domaines et situations propres à son établissement ou lieux d'intervention ainsi qu'à sa fonction
- Mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement ;
- Réaliser en toute sécurité les opérations de consignation en BT et HTA, les travaux d'ordre électrique en BT et HTA et/ou réaliser les interventions d'entretien et de dépannage sur les installations ou équipements électriques, les mesurages, les vérifications et/ou essais.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre de ces travaux et/ou opérations de consignation et autres documents associés
- Rendre compte de ses activités.
- Adopter la Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Obtenir l'avis de formation favorable pour être habilité

CONTENU :

1. TRONC COMMUN

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure

Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels

Zones d'environnement et leurs limites

Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation

Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention

Surveillance des opérations

Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée

Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser

Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre

Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

Évaluation du risque électrique

2. MODULE BE-Mesure (Théorie)

Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT (Basse Tension et Très Basse Tension)

Préciser le rôle du chargé d'exploitation électrique.

Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.

Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique.

Rendre compte de son activité.

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux mesurages et vérifications.

Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.

Nommer les documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).

Rédiger les documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications.

Lister les mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification.

Organiser, délimiter et signaler la zone de travail.

Respecter et faire respecter les procédures de mesurage et/ou de vérification.

Identifier les ouvrages ou les installations et zones d'environnement objet des mesurages et/ou des vérifications (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

3. MODULE BE-Mesure (Pratique)

Énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre

Comportement adapté en fonction des risques

Réalisation d'un mesurage

Réalisation d'une vérification (Examen visuel, essai, mesurage)

Identifier, vérifier et mettre en œuvre ses EPI

Compte rendu auprès du chargé d'exploitation électrique.

METHODE PEDAGOGIQUE

Diaporamas, vidéos, échanges et partages d'expérience.

Exercices et études de cas spécifiques à l'entreprise

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéoprojecteur, divers outillages et appareils électriques
- Mises en situation pratique sur installations pédagogiques ou sur site
- Un recueil des prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.

Une évaluation certificative théorique et pratique est réalisée en fin de formation.

INTERVENANT

Formateur expérimenté et spécialiste en habilitations électriques.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

VALIDATION DE LA FORMATION.

- Attestation individuelle de formation
- Un avis d'habilitation (avis après formation avec mention Favorable ou Défavorable) sera remis à l'employeur

<p><u>DUREE FORMATION</u> 2,5 jours (17,5 heures de face à face pédagogique)</p>	<p><u>RECYCLAGE</u> Conseillé tous les 3 ans.</p>	<p><u>NOMBRE STAGIAIRES</u> - maximum 10 personnes - minimum 4 personnes</p>
<p><u>MODALITES ACCUEIL HANDICAP</u> Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.</p>		

<p>EGIDE ENTREPRISE Sarl : Siège Social : 48, Boulevard de la République 59120 LOOS Téléphone : 03 20 48 96 56 - Email : contact@egide-entreprise.fr Site : www.egide-entreprise.fr Sarl au Capital de 10.000,00 € RCS Lille 484 181 912 Code APE 8559A Siret 484 181 912 00037 N° de déclaration d'activité 31 59 06366 59 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat</p>	<p>FP HEBE Vérification V.1 – 08-2022</p>
---	---